



VILLE DU PECQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

01 JUN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

30 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,
Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-21

OBJET

**REVALORISATION DES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE DES VIGNES
BENETTES**

Mme BESSE propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs d'entrée à la piscine
municipale.

Mme BESSE explique que le tarif réduit est pratiqué dans les cas suivants :

- ⇒ Les demandeurs d'emploi sur présentation de l'original du dernier justificatif
administratif de situation
- ⇒ Les seniors de plus de 65 ans
- ⇒ Les personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)
- ⇒ Les étudiants jusqu'à 25 ans (sur présentation d'un justificatif avec photo)

La gratuité est par ailleurs prévue :

- ⇒ Pour les enfants de moins de 3 ans
- ⇒ Pour le personnel communal (sur présentation de la carte à demander au service du personnel)
- ⇒ Pour les adhérents d'Activ' Jeunes (à raison de deux entrées par jeune par adhésion annuelle sur présentation de la carte distribuée lors de l'inscription)

Ces tarifs seront applicables dès la saison d'été 2023, soit à partir du 8 juillet 2023.

Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Sports en date du 16 mai 2023,

Vu la délibération n° 22-03-12 du Conseil municipal en date du 25 mai 2022 fixant en dernier lieu les tarifs de d'entrée à la piscine municipale pour la saison 2022/2023,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de la piscine municipale à compter de la saison 2023/2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

DÉCIDE d'actualiser les participations financières pour l'accès à la piscine municipale et de les fixer comme suit et selon les modalités suivantes :

	2023/2024
Entrée enfant (de 3 à 17 ans) et entrée à tarif réduit	2,50 €
Entrée adulte	3,30 €
Carte de 10 entrées enfant	16,50 €
Carte de 10 entrées adulte	27,10 €

Les tarifs réduits sont applicables dans les conditions suivantes :

- ⇒ Les demandeurs d'emploi sur présentation de l'original du dernier justificatif administratif de situation
- ⇒ Les seniors de plus de 65 ans
- ⇒ Les personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)
- ⇒ Les étudiants jusqu'à 25 ans (sur présentation d'un justificatif avec photo)

La gratuité est par ailleurs prévue :

- ⇒ Pour les enfants de moins de 3 ans
- ⇒ Pour le personnel communal (sur présentation de la carte à demander au service du personnel)
- ⇒ Pour les adhérents d'Activ' Jeunes (à raison de deux entrées par jeune par adhésion annuelle sur présentation de la carte distribuée lors de l'inscription)

Ces tarifs seront applicables dès la saison d'été 2023, soit à partir du 8 juillet 2023.

Accusé de réception en préfecture
071774491203471132
Date de transmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal stroke that curves upwards at the end.

Laurence BERNARD

